



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 87 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/218 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. Il contient une mise à jour des mesures prises par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les grands groupes, afin d'assurer la mise en œuvre effective et le suivi des engagements pris et des buts et objectifs assortis de délais dans le domaine du développement durable, y compris par le biais de partenariats à cette fin.

Le rapport souligne que des progrès encourageants ont été accomplis à tous les niveaux dans la poursuite du développement durable. Au niveau intergouvernemental, la Commission du développement durable, à sa première session d'examen, a procédé à un examen approfondi des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains et mieux fait comprendre les domaines prioritaires en identifiant les principaux obstacles et contraintes entravant la mise en œuvre. Dans le cadre du système des Nations Unies, les efforts déployés afin d'assurer un suivi coordonné du Sommet de Johannesburg donnent des résultats tangibles. Au niveau régional, on note un appui important en faveur d'un suivi de la mise en œuvre centré sur la région, afin de compléter l'action entreprise au niveau

* A/59/150.

** La soumission du présent rapport a été retardée afin d'y incorporer des informations actualisées.



mondial. Au niveau national, l'attention accrue portée à la mise en œuvre depuis Johannesburg incite les gouvernements à redoubler d'efforts dans divers domaines, parmi lesquels l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Plus de 50 pays ont soumis des informations sur les mesures qu'ils avaient prises dans ce contexte à la douzième session de la Commission du développement durable. L'image composite émergeant de ces mises à jour fait ressortir un engagement résolu en ce qui concerne la mise en œuvre.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
II. Mesures de suivi prises au niveau intergouvernemental	4–15	3
A. Résultats de la douzième session de la Commission du développement durable	5–12	4
B. Conseil économique et social	13–15	5
III. Coordination et coopération interorganisations	16–20	6
IV. Activités régionales	21–29	8
V. Initiatives nationales	30–41	9
VI. Grands groupes	42–45	11
VII. Partenariats pour le développement durable	46–51	12
VIII. Conclusions et recommandations	52–54	13

I. Généralités

1. Dans sa résolution 58/218 du 23 décembre 2003 sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (Sommet de Johannesburg), l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité constante de préserver l'équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont les piliers solidaires et complémentaires du développement durable; a réaffirmé que le développement durable était un élément essentiel du cadre général des activités de l'ONU surtout pour ce qui était d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qu'énoncent la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. L'Assemblée a demandé aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux organisations internationales et régionales compétentes, ainsi qu'aux grands groupes, de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre effective des engagements et des objectifs assortis de délais précis, y compris dans le cadre d'initiatives en matière de partenariat.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a notamment prié le Secrétaire général de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle du système pour la mise en œuvre d'Action 21; demandé instamment aux commissions régionales de contribuer aux travaux de la Commission du développement durable; et prié le Conseil économique et social de donner suite aux dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui relèvent de ses compétences.

3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 58/218, contient une mise à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre. Afin d'éviter les doubles emplois, il a exclu les informations sur les activités qui seront examinées par l'Assemblée générale au titre d'autres points, de l'ordre du jour, comme celles relatives au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), aux trois Conventions de Rio et aux questions relatives aux petits États insulaires en développement. Des rapports séparés sur ces questions seront soumis à l'Assemblée générale.

II. Mesures de suivi prises au niveau intergouvernemental

4. Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a incité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions régionales et les grands groupes à intensifier leurs efforts afin de donner suite aux engagements qu'ils avaient pris collectivement lors du Sommet. La Commission du développement durable se prépare à jouer un rôle critique dans cet effort. Étant l'organe de haut niveau pour le développement durable au sein du système des Nations Unies, elle joue un rôle de chef de file dans la promotion des buts et objectifs dans ce domaine. Pour tenir compte dans ses travaux de l'importance croissante accordée à la mise en œuvre, la Commission a introduit des réformes notables dans ses nouveaux programme et méthodes de travail et obtenu des résultats substantiels à sa douzième session – première session d'examen et de fond depuis Johannesburg.

A. Résultats de la douzième session de la Commission du développement durable

5. Plus de 100 ministres à portefeuilles divers, y compris ceux des finances et de la coopération pour le développement, ainsi que quelque 1 400 délégués et observateurs, ont participé à la douzième session de la Commission du développement durable qui s'est tenue à New York, du 14 au 30 avril 2004. Sous la présidence éclairée du Ministre Børge Brende (Norvège), la Commission a introduit des innovations dans l'organisation de ses travaux. C'était une session caractérisée par un certain nombre de « premières ». Pour la première fois en effet, il a été procédé à des examens thématiques dans le cadre de débats interactifs, précédés d'une cinquantaine d'exposés, brefs mais ciblés, par des experts. La participation des grands groupes a été intégrée dans toute la session; cinq débats régionaux ont été organisés, qui ont ajouté de la profondeur aux travaux de la Commission en apportant des perspectives régionales à l'examen.

6. Deux autres aspects nouveaux de la douzième session de la Commission ont été le Salon du partenariat et le Centre de formation qui, pour la première fois, ont été intégrés dans le programme officiel d'une session de la Commission. En appelant l'attention sur quelque 80 partenariats inscrits auprès de la Commission et en facilitant les débats interactifs sur les problèmes communs de partenariat, le Salon a servi de cadre à l'examen des progrès réalisés, à des échanges de données d'expérience et à l'établissement de réseaux entre les partenaires. Le Centre de formation a offert 18 cours sur le renforcement des capacités, d'une durée de trois heures, permettant d'acquérir des connaissances pratiques sur divers aspects de la mise en œuvre. Certains cours, comme ceux relatifs aux stratégies nationales aux fins du développement durable, à la gestion intégrée des ressources en eau et aux procédures régissant les demandes de fonds pour des projets adressées au FEM, ont attiré de nombreux participants, remplissant la salle de conférence. Parmi les institutions qui ont organisé des cours, on mentionnera l'Université de Harvard, l'Université Columbia, l'Université « La Sapienza » à Rome, l'Université d'Hokkaido (Japon), la Banque mondiale, le PNUD et le Smithsonian Institute.

7. L'examen a montré qu'un nombre considérable de pays ne parviendraient pas à réduire de moitié le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base d'ici à 2015; et que, dans de nombreux pays, les taudis se multipliaient à un taux alarmant. La persistance de la pauvreté continue d'entraver les efforts visant à améliorer la prestation de services essentiels; le manque de ressources financières, de technologies et de moyens demeure l'obstacle principal pour les pays en développement. Les faibles taux de participation communautaire et l'autonomisation insuffisante des femmes en ce qui concerne la gestion des ressources et la gouvernance ont entravé les efforts tendant à mobiliser les initiatives locales.

8. Lors de l'examen de l'expérience des pays, la Commission a appelé l'attention sur les interconnexions importantes existant entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elle a souligné qu'il était essentiel d'atteindre les objectifs du Millénaire et ceux du Plan de mise en œuvre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, pour réduire la pauvreté et exécuter les autres engagements pris dans ces deux contextes. D'aucuns ont souligné à ce sujet l'importance stratégique de l'assainissement, de nombreux participants faisant observer que ce secteur n'avait

pas reçu autant d'attention que celui de l'eau et qu'aucun des deux n'occupait une place importante dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

9. Les problèmes de financement ont été examinés à la fois dans le cadre des examens de questions thématiques et au niveau politique lors du débat de haut niveau. De l'avis général, les niveaux de financement actuels très insuffisants et les partenaires de développement, devraient, dans un esprit de responsabilité mutuelle, concrétiser tous les engagements pris à Monterrey et fixer un montant accru pour les ressources devant permettre de donner suite aux engagements pris dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'explorer les multiples possibilités concernant la mobilisation de ressources financières, y compris les garanties de prêts partielles, les mécanismes spéciaux, les fonds autorenouvelables et les programmes de microcrédit. L'aide publique au développement devrait servir à appuyer les programmes de financement à l'intention des pauvres et à catalyser d'autres ressources financières en vue d'obtenir un effet multiplicateur sur la mobilisation des ressources intérieures. Les échanges de créances aux fins du développement durable pourraient aider à répondre à des besoins spécifiques en matière de financement.

10. La Commission du développement durable a souligné que la gestion intégrée des ressources en eau constituait un cadre global pour l'introduction de réformes dans ce secteur et pour équilibrer les utilisations de l'eau entre des finalités concurrentes, y compris l'assainissement et les services liés aux écosystèmes. Elle a toutefois noté avec préoccupation que des retards importants étaient survenus et que de nombreux pays ne seraient sans doute pas en mesure d'établir les plans de gestion intégrée des ressources en eau et de conservation de l'eau pour 2005.

11. En ce qui concerne le logement, la Commission a souligné que les mesures prises pour améliorer les moyens d'existence des habitants des taudis urbains devaient être combinées avec des politiques tendant à promouvoir le développement durable dans les zones rurales, afin de ralentir la migration vers les villes. Elle a également souligné la nécessité de stimuler et de soutenir les économies locales afin de permettre aux commerces informels dynamiques de se transformer en sociétés légales, avec des coûts de transaction réduits et des possibilités d'emploi plus grandes.

12. Les résultats de l'examen sont consignés dans le résumé du Président, qui comprend deux parties. La première partie contient une analyse des obstacles et contraintes, et des enseignements tirés; la deuxième partie récapitule les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du débat de haut niveau, y compris une section intitulée « Relever les défis : la voie de l'avenir ». Prises ensemble, les deux parties du résumé représentent une contribution importante au débat de politique générale et aux engagements pour la treizième session de la Commission, qui sera une session d'orientation¹.

B. Conseil économique et social

13. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a demandé au Conseil économique et social, entre autres, d'accroître son rôle dans la supervision de la coordination à l'échelle du système et pour l'intégration équilibrée des aspects économiques, environnementaux et sociaux des politiques et programmes des Nations Unies visant

à promouvoir le développement durable; d'organiser l'examen périodique des thèmes de développement durable ayant trait à la mise en œuvre d'Action 21, y compris les moyens de mise en œuvre; et de faire un plein usage de ses débats de haut niveau, de ses débats consacrés à la coordination et aux activités opérationnelles et de ses débats généraux pour prendre effectivement en compte tous les aspects pertinents des travaux de l'ONU concernant le développement durable.

14. Lors du débat de haut niveau qu'il a tenu en 2004, le Conseil a examiné la mobilisation de ressources et la création de conditions propices pour l'éradication de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Dans la Déclaration ministérielle, il a souligné les éléments critiques du développement durable dans ces pays et demandé d'intégrer la reconstruction et le relèvement dans le développement durable des pays les moins avancés sortant de situations de conflit.

15. Le Conseil a également examiné son rôle dans le suivi du Sommet de Johannesburg, dans le contexte de l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il a examiné une recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/2004/71) et étudié la possibilité de consacrer l'un de ses débats sur la coordination aux questions relatives au développement durable dans le système des Nations Unies².

III. Coordination et coopération interorganisations

16. Depuis Johannesburg, les organismes des Nations Unies ont renforcé leur collaboration afin d'aider les États Membres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en s'appuyant, dans de nombreux cas, sur les mécanismes existants. Comme il est indiqué dans le rapport d'ensemble qu'il a soumis au Conseil économique et social (E/2004/67), le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a joué un rôle dirigeant dans la coordination des activités de suivi à l'échelle du système. Il a centré ses délibérations sur les difficultés auxquelles se heurte le système dans l'application, l'élaboration de directives pour la promotion de mesures cohérentes au niveau opérationnel et la mise en place de mécanismes interorganisations pour remplacer ou modifier l'ancien système de gestion des tâches dans des domaines clés du suivi du Sommet.

17. Dans ce contexte, le Conseil des chefs de secrétariat a appelé l'attention sur divers grands principes devant guider l'élaboration d'arrangements en matière de collaboration interorganisations. Il s'agit notamment de concentrer les efforts sur la mise en œuvre à tous les niveaux (mondial, régional et national); d'assurer le suivi du Sommet dans le cadre global des processus de suivi des réunions au sommet et conférences; et d'orienter les travaux interorganisations de manière à optimiser l'appui aux cycles biennaux adoptés par la Commission du développement durable.

18. Compte tenu de ces principes, le CCS a pris des mesures, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau chargé des programmes, afin d'établir des accords en matière de collaborations interorganisations, ou de renforcer ceux qui existent déjà, dans les domaines clés de l'eau douce, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des océans et des zones côtières, et des modes de consommation et de production. Parmi les mesures prises, on mentionnera les suivantes :

a) Il a été confirmé que le Comité des Nations Unies sur les ressources en eau serait le mécanisme interorganisations chargé d'examiner l'application des dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatives à l'eau et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau douce. La mission et les modalités de travail du Comité couvrent les éléments d'un plan interorganisations détaillé portant sur les problèmes d'eau et d'assainissement, et comportent des mécanismes visant à promouvoir l'interaction avec les parties intéressées extérieures au système des Nations Unies;

b) Des mesures pour renforcer l'appui interorganisations à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, y compris ses programmes connexes visant à atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau;

c) Dans le cadre de la suite donnée au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et à la résolution 57/141 de l'Assemblée générale, datée du 12 décembre 2002, l'établissement d'un mécanisme de coordination interorganisations, ONU-Océans, afin d'assurer un échange efficace d'informations et de renforcer la cohérence des politiques et des différentes activités concernant les océans et les zones côtières au sein du système des Nations Unies;

d) L'approbation, par le CCS, du Cadre décennal de programmation sur la modification des modes de consommation et de production non viables élaboré dans le cadre du Processus de Marrakech en tant que base de la collaboration interorganisations;

e) L'établissement d'ONU-Énergie, nouveau mécanisme de collaboration à l'échelle du système dont la mission est d'étudier les éléments du Plan de mise en œuvre relatifs à l'énergie.

19. À sa douzième session, la Commission du développement durable a également examiné les mécanismes interorganisations dans le cadre des décisions relatives à son programme de travail prises à sa onzième session. Les participants ont souligné l'importance d'une action collective et en coopération menée par les organismes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional, et sous-régional, et sur le terrain, fondée sur leurs mandats et avantages comparatifs respectifs. Cette coopération devrait aider à éviter les doubles emplois entre les organisations, tout en assurant des synergies et des complémentarités et en contribuant au renforcement des capacités dans les pays en développement. Les délégations ont également souligné que les modalités régissant la participation d'acteurs extérieurs à l'ONU devaient être élaborées avec soin.

20. De plus, diverses délégations ont indiqué qu'il était important que les travaux interorganisations sur le développement durable tiennent compte des activités prescrites au niveau intergouvernemental, reflétées dans le Plan de mise en œuvre et s'y conforment. Le Plan a clairement identifié les domaines où une coopération et une coordination interorganisations étaient nécessaires. Il serait essentiel, à l'avenir, de faire rapport sur les activités interorganisations dans les domaines examinés par la Commission.

IV. Activités régionales

21. Un aspect important du Sommet de Johannesburg a été l'accent mis sur la mise en œuvre au niveau régional, comme il ressort du Plan de mise en œuvre, dont trois chapitres ont été consacrés aux initiatives régionales. La coopération régionale et sous-régionale permet aux pays d'une région ou d'une sous-région, en particulier aux petits pays, de mettre en commun leurs ressources limitées, afin de mieux surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le domaine du développement durable.

22. Au cours des deux dernières années, la collaboration s'est renforcée entre les commissions régionales, les banques régionales de développement et d'autres institutions régionales. Les commissions régionales, avec l'assistance du secrétariat de la Commission du développement durable, ont organisé des réunions régionales et des sessions spéciales sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains en tant que contribution à la douzième session de la Commission.

23. La réunion régionale pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba, en décembre 2003, dans le contexte de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau. Les participants ont identifié les contraintes, les possibilités et les problèmes dans la région de l'Afrique concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, et appelé l'attention sur la crise de l'eau et de l'assainissement en Afrique, ainsi que sur le défi que représente l'urbanisation rapide.

24. Une autre initiative prise dans la région a été l'organisation de la première Réunion d'experts africains sur la consommation et la production durables, qui s'est tenue à Casablanca (Maroc), en mai 2004, dans le contexte du Cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Ont participé à la réunion des experts gouvernementaux, et des représentants de centres nationaux de production non polluants, des milieux universitaires, de la société civile, du secteur privé et d'organisations internationales. Ils ont adopté une déclaration en demandant à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement d'inscrire la question de la consommation et de la production durables à son programme de travail et d'inclure des initiatives encourageant ces comportements dans le programme de travail du NEPAD.

25. La réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Bangkok, en octobre 2003, en conjonction avec un atelier régional, parrainé par le Département des affaires économiques et sociales, sur les stratégies nationales en matière de développement durable. Les participants ont souligné les principales réalisations de la région et les difficultés auxquelles elle est confrontée dans la mise en œuvre, de même que les enseignements tirés. Ils ont aussi examiné les partenariats établis dans la région dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

26. Le Forum régional sur le développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenu à Genève, en janvier 2004, a analysé la situation régionale en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ainsi que des questions intersectorielles connexes. Les participants ont examiné les obstacles et les défis, compte tenu des importantes disparités entre les pays de la région et identifié un certain nombre d'exemples de

bonnes pratiques, qui ont été publiés en annexe à un document de la Commission économique pour l'Europe (ECE/AC.25/2004/2).

27. Trois réunions ont été tenues dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que contribution à la douzième session de la Commission du développement durable : i) Forum régional des ministres du logement et du développement urbain (La Paz, 5-7 novembre 2003); ii) séminaire international sur les résultats du Sommet de Johannesburg (Santiago, 17-18 novembre 2003); et quatorzième Réunion du Forum des ministres et de l'environnement (Panama, 20-25 novembre 2003). Les trois réunions ont été centrées sur les réalisations, les défis et les enseignements tirés dans la région en ce qui concerne les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, compte tenu des questions intersectorielles.

28. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a franchi un nouveau pas important à la trentième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue en juillet 2004 à San Juan, Porto Rico. Les délégations ont approuvé la création d'un forum intergouvernemental régional préparatoire dans le cadre des activités de la CEPALC, afin de suivre l'application des décisions prises au Sommet de Johannesburg.

29. Dans la région de l'Asie occidentale, les délégations participant à la quatrième session du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans le monde arabe, tenue au Caire, en octobre 2003, ont concentré leur attention sur les thèmes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, ainsi que la gouvernance aux fins du développement durable, en tant que contribution régionale à la douzième session de la Commission. Elles ont adopté un certain nombre de résolutions en vue de l'application des résultats du Sommet de Johannesburg, lesquelles ont ensuite été soumises au Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, à sa réunion de décembre 2003.

V. Initiatives nationales

30. Le succès ou l'échec du Sommet de Johannesburg dépendra de la suite qui sera donnée aux engagements qui y ont été pris. Les informations collectées auprès d'un nombre considérable de pays au cours des deux années écoulées depuis donnent à penser que les gouvernements adoptent des mesures dans divers domaines afin d'accélérer la mise en œuvre de ces engagements.

31. Dans de nombreux cas, ces mesures consistent en politiques, stratégies et législations nationales. Le Maroc, par exemple, a lancé en 2004, une stratégie visant à éliminer les bidonvilles. En Bulgarie, la révision à la loi de développement territorial adoptée en décembre 2003 fait du domaine public un trésor national dont la mise en valeur doit contribuer au développement durable et à la création de conditions de vie, de travail et de loisirs favorables pour la population. L'Australie a mis en œuvre et continue de mettre en œuvre toute une gamme de stratégies dans le domaine de l'eau douce, y compris en 2003 l'Initiative nationale du Conseil des Gouvernements australiens, qui constitue une mise à jour de la réforme de 1994. Le Royaume-Uni a publié en 2003 une loi sur l'eau qui permet l'application des dispositions législatives destinées à assurer une gestion plus rationnelle des ressources en eau. La Belgique prépare un deuxième plan fédéral de développement

durable pour la période 2004-2008, qui sera plus étroitement lié aux thèmes de la stratégie de développement durable de l'Union européenne.

32. À la suite du Sommet de Johannesburg, certains gouvernements ont également réorienté leur politique nationale de développement. Par exemple, le Gouvernement chinois a adopté une nouvelle vision du développement centrée sur le développement durable qui prévoit un développement coordonné entre zones urbaines et zones rurales, entre différentes régions du pays, entre l'économie et le social, entre l'homme et la nature, ainsi qu'entre le développement intérieur et le commerce extérieur et les investissements, l'objectif étant de renforcer la capacité du pays à assurer un développement durable et à améliorer les conditions de vie de la population ainsi que la qualité de l'environnement.

33. Pour donner suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui prévoit l'adoption immédiate de mesures en vue de la formulation et de l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et la mise en œuvre de ces stratégies à partir de 2005, le Gouvernement indien a entrepris la rédaction d'un projet de stratégie qui fera l'objet de consultations répétées avec les partenaires politiques, les organismes techniques et les autres parties prenantes intéressées. L'Inde considère que l'élaboration d'une telle stratégie doit être un processus permanent de planification, d'action et d'analyse des informations reçues en retour.

34. En septembre 2003, le Pérou a organisé un atelier qui a recommandé un délai d'un an pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.

35. En Norvège, le Gouvernement a approuvé la stratégie nationale en 2002 et a soumis, en octobre 2003, dans le cadre du budget national, un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre. De son côté, la Slovénie prépare une stratégie de développement – les défis de l'avenir, qui englobera le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement et constituera un cadre général pour l'élaboration de stratégies sectorielles.

36. Face à la rapidité de l'urbanisation, l'Afrique du Sud a engagé des efforts sans précédent en matière de logement : depuis 1994, 1,5 million d'habitations ont été construites et environ 6 millions de personnes ont pu être ainsi logées. En mars 2003, le Gouvernement a publié la première version de la stratégie nationale pour l'exploitation des ressources en eau, qui sera finalisée en mars 2004. Il a également adopté un programme national visant à relier 18 millions de personnes aux réseaux d'assainissement de base.

37. Certains pays donateurs ont fourni à des pays en développement une assistance ciblée à la suite du Sommet de Johannesburg. Par exemple, la Belgique a contribué, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation belge et de la Banque mondiale, au financement des activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement prévues dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté des pays d'Afrique.

38. Le Japon a installé en Indonésie un système peu coûteux de traitement des eaux usées municipales (appelé « Johkasou »). Il a en outre transféré la technologie pour la construction, l'exploitation et la maintenance de ce système aux communautés locales et prépare un manuel destiné à être largement diffusé. Cette expérience a prouvé à quel point il importe de transférer aux communautés locales les compétences et les moyens nécessaires en matière d'exploitation et de maintenance.

39. Les États-Unis d'Amérique, ont organisé à Washington le 31 juillet 2003, en collaboration avec un certain nombre de pays développés et en développement, le premier Sommet sur l'observation de la terre afin d'encourager la mise en place d'un ou de plusieurs systèmes globaux et coordonnés d'observation à long terme de façon à comprendre les problèmes environnementaux et économiques qui se posent au niveau de la planète, et à y faire face. À l'issue du Sommet, un Groupe sur l'observation de la terre a été créé et chargé de préparer un programme décennal.

40. Le deuxième Sommet sur l'observation de la terre s'est tenu à Tokyo le 25 avril 2004. À l'heure actuelle, 44 pays et 26 organisations internationales ainsi que la Commission européenne travaillent ensemble sur le plan décennal. Il faut espérer que cette initiative, qui fait suite au Sommet de Johannesburg, débouchera sur une nouvelle vision, plus juste, de la Terre et, par conséquent, contribuera au développement durable partout sur la planète.

41. Les organismes des Nations Unies ont aidé les gouvernements à mettre en œuvre les initiatives adoptées, y compris au niveau communautaire. Par exemple, au Guatemala, au Kenya, en Mauritanie, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie le PNUD octroie des dons d'un montant peu élevé à l'appui des activités communautaires dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement des foyers et de la gestion des bassins versants dans le cadre d'une Initiative communautaire. À l'issue de la phase pilote, qui s'étendra sur la période 2003/2004, cette Initiative sera évaluée et affinée en fonction des enseignements tirés. Le PNUD cherchera par la suite à obtenir un financement accru de façon à pouvoir l'étendre à de nouvelles communautés.

VI. Grands groupes

42. Les grands groupes continuent de jouer de multiples rôles dans le développement durable et ce, à divers niveaux. Ils utilisent leur expertise et leurs connaissances pour encourager l'éducation en faveur du développement durable, faire plus largement connaître les problèmes qui se posent en matière sociale, économique et environnementale et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de stratégies de développement durable. Ils contribuent également à l'application de ces stratégies par leurs propres initiatives comme dans le cadre de partenariats.

43. La deuxième session de la Commission du développement durable a adopté de nouveaux mécanismes permettant une plus large participation des grands groupes à ses travaux. Les représentants des grands groupes ont préparé des documents de travail qui ont été distribués dans toutes les langues officielles de l'ONU, échangé des idées et des points de vue avec des experts et des délégués tout au long des discussions thématiques et participé au débat ministériel de haut niveau.

44. À l'issue du débat de haut niveau, ils se sont engagés à continuer de développer les partenariats et les actions dans le cadre de la société civile et à intervenir à tous les niveaux pour appliquer les textes adoptés à l'issue du Sommet de Johannesburg. Ils se sont également engagés à compléter les efforts faits par les gouvernements pour renforcer la capacité des ménages, des collectivités locales, des communautés autochtones, des femmes, des jeunes et d'autres groupes concernés à participer activement à l'application des divers programmes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

45. La participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement durable n'a jamais été aussi importante que lors de la douzième session de la Commission : près de 700 représentants ont effectué 86 interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Les grands groupes se sont tout particulièrement félicités des diverses possibilités qui leur étaient offertes d'interagir avec des experts et des délégués lors des débats thématiques. Ils ont demandé à d'autres commissions techniques du Conseil économique et social d'adopter la même approche que la Commission du développement durable concernant leur participation.

VII. Partenariats pour le développement durable

46. Les partenariats en faveur du développement durable continuent de compléter les actions engagées à divers niveaux. En juin 2004, 291 partenariats avaient été notifiés au secrétariat de la Commission.

47. Bien que ces partenariats soient très divers en termes de taille, de portée et de durée, ils présentent néanmoins un certain nombre de caractéristiques communes : il s'agit d'initiatives menées en collaboration en vue de la recherche de solutions et qui, pour la plupart, partent de la base, c'est-à-dire de projets pilotes pour vérifier la validité de leurs stratégies avant de les étendre aux niveaux national, sous-régional et régional. Leurs produits varient de manière considérable, depuis les transferts directs de technologies spécifiques jusqu'à la création de réseaux.

48. La portée géographique et la durée de ces partenariats varient également considérablement. Sur le plan géographique, ils vont d'initiatives concernant une région donnée à des campagnes mondiales, et leur durée est comprise entre deux ans et une durée indéterminée.

49. L'existence de ressources prévisibles et durables, qu'elles soient financières ou non, constitue un préalable indispensable aux partenariats. Les trois quarts des partenariats enregistrés ont indiqué qu'ils avaient obtenu un financement, alors que le quart restant attend des contributions de la part de donateurs.

50. Certains partenariats sont pleinement opérationnels alors que d'autres en sont encore à la phase d'organisation. Sur la base des informations communiquées lors de la douzième session de la Commission, il apparaît que cette phase demande un temps et des ressources considérables. Elle comprend normalement la recherche de partenaires, la recherche d'un financement, la définition des modalités de coordination, la création d'un site Web, les activités destinées à faire connaître le partenariat et l'élaboration de stratégies de mise en œuvre. Un nombre de plus en plus important de partenariats devraient faire part des progrès réalisés en la matière dans leurs prochains rapports à la Commission.

51. La Commission a également examiné à sa douzième session la mise en œuvre des initiatives adoptées par les partenariats. Bien que les participants se soient d'une manière générale déclarés favorables à ces partenariats un certain nombre d'entre eux ont observé qu'ils étaient principalement financés par les gouvernements et ont insisté sur la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources. Le point de vue a été exprimé selon lequel une participation plus large du secteur privé était nécessaire. Certains délégués ont fait remarquer que les partenariats semblaient résulter jusqu'à

présent d'initiatives des donateurs, et qu'il fallait par conséquent qu'ils soient davantage motivés par la demande.

VIII. Conclusions et recommandations

52. Le présent rapport montre qu'il existe des signes encourageants de progrès aux niveaux national, régional et international, même s'il ne peut présenter qu'une petite partie de ce qui est effectivement en cours. Les rapports communiqués par une cinquantaine d'États à la Commission à sa douzième session décrivent, de manière générale un ensemble d'activités et d'initiatives. L'application au niveau régional progresse également, comme en témoignent les diverses initiatives et réunions régionales consacrées au développement durable. Les efforts du Conseil des chefs de secrétariat pour renforcer les mécanismes de collaboration interinstitutions et encourager la mise en œuvre à l'échelle du système témoignent également des progrès réalisés (voir l'annexe au présent rapport). Les partenariats pour un développement durable commencent à démontrer leur potentiel. Pour leur part, les grands groupes, y compris les entreprises du secteur privé, contribuent de plus en plus au développement durable, et on ne saurait trop insister sur leur rôle de partenaires.

53. Ce qu'il faut c'est poursuivre sur cette voie et mobiliser encore davantage d'initiatives. La douzième session de la Commission du développement durable a identifié les obstacles à la mise en œuvre. L'étape suivante consiste à examiner les différentes options qui s'offrent et les mesures susceptibles d'être adoptées pour surmonter ces obstacles. Surtout, la communauté internationale doit tirer parti de la responsabilité que les pays développés et en développement ont les uns à l'égard des autres et de l'esprit de partenariat qui existe entre ces pays pour obtenir des résultats concrets dont nous pourrions tous nous prévaloir et être fiers.

54. À cette fin, il est recommandé que l'Assemblée générale :

a) Exhorte tous les gouvernements à mettre en œuvre Action 21, le programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et communique au secrétariat de la Commission du développement durable, au moyen de procédures simplifiées, des informations sur les mesures adoptées au niveau national de façon à diffuser plus largement les enseignements tirés et les meilleures pratiques;

b) Demande aux gouvernements de continuer à fournir un appui à la Commission du développement durable, notamment en contribuant au Fonds d'affectation spéciale de la Commission, de façon à renforcer l'action en faveur des initiatives régionales et de la participation des grands groupes aux travaux de la Commission;

c) Prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de suivre l'efficacité et l'efficience opérationnelle des nouveaux mécanismes de collaboration ou des mécanismes révisés destinés à donner suite au Sommet de Johannesburg, compte tenu des résultats de l'examen réalisé par la Commission à sa douzième session;

d) Demande aux gouvernements donateurs et aux institutions financières internationales de fournir aux pays en développement un appui financier dans les domaines prioritaires identifiés lors de la session d'examen de la Commission à sa douzième session, y compris la gestion intégrée de ressources en eau et les plans d'utilisation rationnelle de l'eau ainsi que les stratégies nationales de développement durable, et compte tenu des échéances fixées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Notes

- ¹ Le résumé du Président figure dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session (E/2004/29).
- ² Le Conseil économique et social a décidé de poursuivre les consultations sur un programme de travail pluriannuel pour le débat consacré à la coordination afin d'arrêter le programme avant la prochaine session de fond.